



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue :

- le 19 avril 2022, le Règlement autorisant des travaux pour l'agrandissement du dépôt à neige J-Réal-Desrosiers et décrétant un emprunt à cette fin de 4 462 000,00 \$ (2022, chapitre 63) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 mai 2022 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 9 août 2022;

le 5 juillet 2022, les résolutions et règlements suivants :

- Résolution n° C-2022-0888 autorisant le projet particulier impliquant l'immeuble formé du lot 6 378 960 du cadastre du Québec;
- Résolution n° C-2022-0889 autorisant le projet particulier impliquant l'immeuble formé du lot 6 378 961 du cadastre du Québec;
- Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir la portion de l'aire d'affectation du sol Résidentielle et Zone tampon, à même une partie de l'aire d'affectation Récréative (2022, chapitre 95);
- Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir les zones RES-3469 et ZTP-3572 à même une partie de la zone d'origine REC-3468 (2022, chapitre 96);
- Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre discrétionnaire en matière d'urbanisme (2021, chapitre 127) afin de modifier les limites d'un secteur assujéti aux Plans d'aménagement d'ensemble situé à même le Club de golf Ki-8-Eb (2022, chapitre 97);
- Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'autoriser dans la zone RES-5076, la classe d'usage H1 (Habitation unifamiliale) et le mode d'implantation isolé (2022, chapitre 98).

Ces résolutions et ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 24 août 2022.

M^e Yolaine Tremblay, greffière